

CE CONGE EST DE DROIT

- ✓ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (page ci-dessous). Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE.**
- ✓ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

Date LIMITE POUR CE STAGE : **(1) le 04 février 2022**

"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique".

Merci de prévenir impérativement de votre présence à s2-85@snepfsu.net

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)

Nom : _____ Prénom : _____
Qualité : _____
Établissement : _____

à M. le Recteur de l'Académie de Nantes
S/C de Mme ou M. proviseur-/principal-e.....

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7^e) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat

définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

Le jeudi et vendredi 3 et 4 mars 2022

de 9h00 à 17h00

à l'UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes

VTT : Collège la Colinière, 129 rue du Landreau à Nantes

Rugby : Stade universitaire de rugby, 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes

Tennis de table et Escalade : Hall du SUAPS, 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes

Arts du Cirque : UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes

Athlétisme : Complexe Pierre Quinon, 19 Boulevard Guy Mollet à Nantes

Ce stage fera l'objet de débats, de réflexion et de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001).

A le

Signature

(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (Voie hiérarchique)